

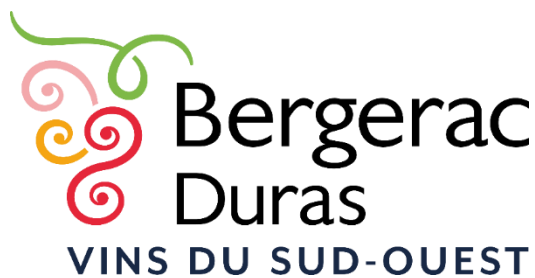
PROGRAMME 2024-2025

Accompagnement à l'export et aux concours

IVBD

Interprofession des Vins de Bergerac et Duras

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS IVBD



Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr – 05 53 63 57 60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2024-2025

Présentation

L'IVBD propose de vous accompagner dans le cadre de vos programmes individuels de participation à des **événements internationaux**. Il s'agit de vous encourager à inscrire vos vins aux concours internationaux les plus porteurs, et à participer aux salons et mini-expositions **professionnels** les plus adaptés à votre stratégie export.

- ➔ **Accompagnement plafonné à 2000 € HT** (Salons + Concours Internationaux) par entreprise et par année comptable (1 Août 2024 - 31 Juillet 2025).
- ➔ **Montant de 50%** des frais d'inscription à un salon international ou un concours.

Evènements éligibles

Les concours éligibles

- Concours Mondial de Bruxelles
- International Wine Challenge
- Decanter World Wine Awards
- International Wine & Spirits Competition
- Mundus Vini
- Sélections Mondiales du Vin – Canada
- Berliner Wein Trophy
- Autres : nous consulter

Les salons et Mini-Expos éligibles

- Millésime Bio – Montpellier, du 27 au 29 janvier 2025
- Wine Paris – Paris du 10 au 12 février 2025
- Prowein - Düsseldorf du 16 au 18 mars 2025
- Vinitaly - Vérone du 6 au 9 avril 2025
- London Wine Fair - Londres du 19 au 21 mai 2025
- Tasting France Vins et spiritueux avec Team France Export
- Autres (Japon, Chine, Brésil, Russie...) : nous consulter

Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr – 05 53 63 57 60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2024-2025

Procédure

- ➔ **Remplir le formulaire** de demande d'aide disponible sur www.actus.ivbdpro.fr en indiquant les noms des événements ou des concours auxquels vous prévoyez de participer, ainsi que leurs coûts d'inscription (budget prévisionnel le cas échéant).
- ➔ **Envoyer le formulaire** dûment complété à contact@vins-bergeracduras.fr
- ➔ **Être à jour** de ses cotisations auprès de l'IVBD.

Remboursement des frais

- ➔ **Pour les concours**, fournir à l'IVBD à chaque fin de concours une copie de la facture d'inscription + faire une facture de 50% du montant de l'inscription HT* à l'IVBD.
- ➔ **Pour les salons et mini-expositions**, fournir à l'IVBD à chaque fin d'évènement une copie de la facture de l'organisme auprès duquel vous vous êtes inscrit + facture à l'IVBD de 50% du montant de l'inscription HT* + photos de votre stand.

*dans la limite des 2 000€HT par entreprise et par année comptable au total (salons + concours).

Configuration	Viticulteurs / Caves coopératives	Négociants
Espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% du prix du stand et des frais de participation au salon	50% du prix du stand et des frais de participation au salon
Hors espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% des frais de participation au salon / des m ² nus	Non
Pas d'espace collectif proposé	50% des frais de participation au salon / des m ² nus uniquement en Europe	Non

Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr – 05 53 63 57 60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2024-2025

Conditions obligatoires pour les salons et Mini-expositions

- ➔ **Présentation obligatoire des vins de Bergerac-Duras lors des événements :**
Afin de promouvoir les appellations Bergerac et Duras lors des événements internationaux, **chaque bénéficiaire s'engage à présenter une sélection représentative de ses vins sous les appellations du vignoble de Bergerac-Duras.** Cette présentation contribue à renforcer l'image collective du terroir et à en maximiser la visibilité dans les espaces professionnels.
- ➔ **Soumission préalable de la liste des références de vins présentés :**
Pour faciliter l'organisation et s'assurer d'une visibilité adéquate des vins de Bergerac-Duras, **nous invitons chaque bénéficiaire à soumettre la liste des références qui seront présentées lors des événements** avant la date de début de chaque salon. Cette procédure permettra à l'IVBD de valider et soutenir de manière optimale la participation de chaque exposant.
- ➔ **Affichage d'une communication spécifique aux vins de Bergerac-Duras sur les stands :**
Dans le cadre de l'accompagnement, **chaque exposant bénéficiant de l'aide s'engage à afficher une communication mettant en avant le vignoble de Bergerac-Duras.** Cette communication, fournie ultérieurement par l'IVBD au format digital, **sera obligatoire et devra être intégrée de manière visible sur le stand.** Elle vise à renforcer l'image collective des appellations auprès des visiteurs et partenaires internationaux